

**LSI**LEARNY SOCIETY
INTERNATIONAL

PLAQUETTE 2026

IA & TECHNOLOGIES · GOUVERNANCE & TRANSFORMATION

Gouvernance de l'IA en entreprise

Savoir qui décide, qui contrôle et comment mesurer les usages de l'IA dans l'entreprise, avec un cadre proportionné à sa taille.

● Cours disponible · sur devis

DURÉE

1 jour (7h)

FORMAT

Présentiel · Distanciel · Hybride

PUBLIC

Dirigeants, membres de comité de direction, DSI, RSSI, DPO, responsables juridiques, conformité, qualité ou RH, et référents IA chargés d'encadrer les usages de l'IA dans leur entreprise.

PRÉREQUIS

Aucune compétence technique requise. Occuper une fonction de décision ou de pilotage dans l'organisation et connaître les grandes lignes de ses outils numériques et de ses processus. Apporter, s'ils existent, la charte informatique, la politique d'usage de l'IA et la liste des outils en place – sans données confidentielles.

Pourquoi cette formation.

Une journée pour les dirigeants et responsables chargés d'encadrer l'IA dans l'entreprise : savoir ce qui est utilisé, décider de ce qui est autorisé, répartir les responsabilités et contrôler dans la durée. Chaque participant construit un framework de gouvernance IA applicable à son organisation.

Dans beaucoup d'entreprises, l'IA arrive par plusieurs portes à la fois : des salariés qui utilisent leurs propres comptes, des fonctions d'IA ajoutées aux logiciels déjà en place, des projets lancés par un service sans que les autres le sachent. Personne n'a la liste des usages, les décisions se prennent au cas par cas et, quand un incident survient, on découvre que personne n'en avait la responsabilité.

La formation traite la gouvernance comme un dispositif de pilotage : inventaire des usages, politique des outils et des données, évaluation des fournisseurs, rôles et circuit de validation, contrôle proportionné au risque, indicateurs de suivi et revue régulière. Elle ne porte ni sur les règles d'usage individuelles, objet de la formation « IA responsable, confidentialité et sécurité des données », ni sur la conduite d'un déploiement, objet de « Manager le déploiement de l'IA dans son entreprise ». Le RGPD et le règlement européen sur l'IA y sont abordés comme des cadres à connaître, dont l'application à chaque usage se qualifie avec le DPO ou un juriste.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation.

01 Construire un inventaire des usages de l'IA dans l'entreprise, y compris les usages non déclarés et les fonctions intégrées aux logiciels existants

02 Définir une politique des outils – autorisés, sous conditions, refusés – reliée à la classification des données

03 Évaluer un outil ou un fournisseur d'IA sur des critères de données, de sécurité, de réversibilité et de dépendance

04 Répartir les responsabilités de la gouvernance dans une matrice RACI proportionnée à la taille de l'organisation

05 Associer à chaque cas d'usage un niveau de risque, un niveau de contrôle et une documentation minimale

06 Construire un tableau de bord de KPI d'adoption, de valeur, de risque et de conformité

07 Structurer un framework de gouvernance IA avec son circuit de validation et son rythme de revue

Le programme.

MODULE 01 • 1 H 15

Inventorier les usages réels de l'IA

- Les portes d'entrée de l'IA : comptes personnels, outils achetés par un service, fonctions ajoutées aux logiciels en place, projets internes
- Recenser sans chasse aux sorcières : questionnaire anonyme, entretiens courts, relevés du service informatique
- Le registre des usages : cas d'usage, service, outil, données concernées, utilisateurs, propriétaire, statut
- Premier tri : usages à régulariser, à encadrer, à arrêter

MODULE 02 • 1 H

Politique des outils, des données et des fournisseurs

- Trois statuts d'outil : autorisé, autorisé sous conditions, refusé — et la procédure de demande d'un nouvel outil
- Croiser outils et classification des données : quel niveau d'information dans quel outil
- Évaluer un fournisseur : usage des données, localisation et conservation, sécurité, gestion des comptes, réversibilité, dépendance
- Les points des conditions contractuelles à faire examiner par le juriste ou le DPO

MODULE 03 • 1 H 15

Responsabilités et circuit de décision

- Les rôles : sponsor de direction, instance IA, référent IA, propriétaire de chaque cas d'usage, DSI et RSSI, DPO, juridique, RH, managers
- La matrice RACI des décisions IA : qui décide, qui réalise, qui est consulté, qui est informé
- Le circuit d'un nouveau cas d'usage : demande, analyse des risques, décision, mise en service, revue
- Proportionner à la taille : en PME, une même personne cumule plusieurs rôles, mais chaque décision a un responsable
- Escalade : qui prévenir et qui tranche en cas d'incident

Risques, niveaux de contrôle et documentation

- Les familles de risques d'un cas d'usage : données, erreur, biais, dépendance, sécurité, réputation, conformité
- Quatre niveaux de contrôle : usage libre dans le cadre de la charte, validation humaine systématique, revue par l'instance IA, refus
- La fiche de cas d'usage : finalité, données, outil, contrôle humain, propriétaire, date de prochaine revue
- RGPD et règlement européen sur l'IA : cadres à connaître, la qualification de chaque usage revenant au DPO ou au juriste
- Usages à enjeu pour les personnes – recrutement, évaluation, décisions concernant les clients : jamais de décision par l'IA seule

Contrôle, KPI et supervision

- Quatre familles d'indicateurs : adoption, valeur, risque, conformité
- Définir un KPI utilisable : définition, source, fréquence, seuil d'alerte, responsable
- Mesurer sans surveiller les personnes : indicateurs agrégés, règles annoncées à l'avance
- Contrôles par échantillonnage des productions, revue des incidents, supervision des automatisations et de leurs journaux
- Le rythme de revue : tableau de bord mensuel, revue trimestrielle du registre et des règles

Adoption et atelier final : le framework de gouvernance

- Une gouvernance qui aide : voie rapide pour les usages à faible risque, réponse à chaque demande dans un délai annoncé
- Faire connaître le cadre : référents, formation, questions-réponses, remontée des retours d'usage
- Assembler le framework : périmètre, rôles, politique des outils et des données, circuit, contrôles, KPI, revue
- Tester le framework sur des scénarios et programmer sa première révision

Comment on travaille.

PÉDAGOGIE

- Apports courts appuyés sur des situations d'entreprise, suivis d'un travail immédiat sur les modèles fournis
- Plus de la moitié du temps en pratique : ateliers en sous-groupes sur une entreprise fictive commune, transposés à sa propre organisation
- Analyse critique de cas d'usage et de dossiers fournisseurs
- Mise à l'épreuve finale devant un comité de direction simulé, feedback du formateur
- Chaque exercice se fait avec l'outil autorisé dans l'entreprise ; à défaut, avec les versions gratuites de ChatGPT, Claude ou Copilot et des cas fictifs fournis par le formateur.

ÉVALUATION

Diagnostic de maturité en début de journée, livrables d'exercice commentés, framework final présenté et évalué sur grille. Attestation de formation remise à l'issue du parcours.

VOUS REPARTEZ AVEC

- Votre framework de gouvernance IA : périmètre, rôles, politique des outils et des données, circuit de validation, contrôles, KPI, calendrier de revue
- Le modèle de registre des usages de l'IA
- La matrice RACI des décisions liées à l'IA
- La grille d'évaluation d'un outil ou d'un fournisseur d'IA
- Le modèle de fiche de cas d'usage, avec son niveau de contrôle
- Le tableau de bord d'une page : adoption, valeur, risque, conformité

INTRA, INTER OU SUR MESURE

Construisons votre session.

TARIF

Sur devis, communiqué avant tout engagement

RÉPONSE

Sous 48 à 72 h ouvrées

MODALITÉS

Présentiel, classe virtuelle ou hybride

CONTACT

contact@lsi-society.com · 06 69 53 48 71

Demander un devis → lsi-society.com/catalogue/gouvernance-ia-entreprise

LSI — Learnly Society International — Entreprise individuelle Marcus Détrez, 135 avenue du 24 avril 1915, Bâtiment E2, 13012 Marseille, France · SIRET 897 775 094 00039. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93132113413 auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Exonération de TVA en application de l'article 261-4-4°-a du code général des impôts (formation professionnelle continue).